

# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## DOSSIER D'INSCRIPTION

### A l'Unité d'Enseignement

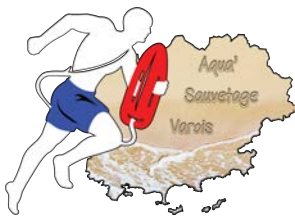
#### Pédagogie Initiale **Commune de Formateur**

Les 28, 29 septembre et le 04 octobre 2024

#### Pédagogie Appliquée à l'Emploi de **Formateur en Prévention et Secours Civiques**

Les 05, 06, 11, 12 et 13 octobre 2024

Lieu : Collège Sainte Jeanne d'Arc  
Avenue Dréo – 83170 Brignoles



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## Informations Complémentaires Formation PIC F + PAE F PSC :

Vous souhaitez vous engager dans une formation pour devenir Formateur en Prévention et Secours Civiques, qui peut déboucher sur une activité bénévole ou professionnelle dans le domaine des Premiers Secours.

*Aqua' Sauvetage Varois* est le Centre Départemental de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport. Sous la forme associative, nous organisons des formations initiales et continues en relation avec les premiers secours et les métiers de la natation et du sport. Elle présente également ses apprenants aux examens officiels. L'organisme de formation regroupe des adeptes du milieu sportif, tous passionnés de secourisme. Ils sont tous affiliés à la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport.

L'entrée en formation de Formateur en Prévention et Secours Civiques vous engage à respecter la planification de celle-ci.

*Aqua' Sauvetage Varois* s'engage à mettre en place les moyens humains, matériels et pédagogiques nécessaires à la réussite de chacun des apprenants, en conformité avec le Référentiel Interne de Formation du Centre National de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport. Le fait de suivre la formation ne donne pas le titre, ni le diplôme de Formateur en Prévention et Secours Civiques. Dans le cas où l'apprenant ne valide pas un ou plusieurs objectifs pédagogiques, *Aqua' Sauvetage Varois* proposera un rattrapage aux apprenants. En cas de non validation, l'Organisme de Formation ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

La formation de Formateur en Prévention et Secours Civiques est une formation relativement difficile en raison de la charge de travail et de l'investissement personnel importants à fournir. Les apprenants devront réaliser tous les soirs, à l'issue de la formation, des séquences pédagogiques qu'ils animeront le jour suivant. Ils devront pouvoir se consacrer pleinement à sa formation pendant la durée de celle-ci.

*Aqua' Sauvetage Varois* se réserve le droit de retirer la candidature des apprenants qui ne fournissent pas un dossier d'inscription complet ou les inscrits ne remplissant pas les conditions d'assiduité ou de rigueur. De plus, aucun remboursement de la formation ne sera effectué, ni exigible en cas de non validation de la formation ou pour un des motifs précédemment cités.

**Notre valeur ajoutée** : Nous proposons une formation de formateurs en Prévention et Secours Civiques sur des jours non-consécutifs, ce qui permet un peu plus de temps pour le travail qu'il est demandé de produire. De plus, nos formateurs sont expérimentés et maîtrisent aussi bien la pédagogie par objectifs que la pédagogie par l'approche par les compétences. Cela permet de proposer une formation de formateurs avec de la pédagogie active. Enfin, nous vous proposons, pour le dernier jour de la formation, d'animer une (ou plusieurs) séquence(s) pédagogique(s) sur une session de formation PSC 1, avec de vrais apprenants PSC 1 en face de vous. Vous serez accompagné par un formateur de formateurs ce jour-là. Une exclusivité Aqua' Sauvetage Varois !!!

Version du 12/04/2024

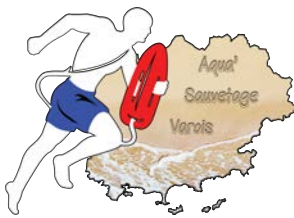


Association n°W833004217 fondée le 25 juin 2018 (JORF n°1497 du 07 juillet 2018)

128 chemin François de Belsunce sise LE VAL (83143)

☎ 06 19 55 50 59 - ✉ info@asv83.fr

SIRET : 840 964 258 00015 – Code APE 8559B



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## ↳ Pré-requis :

- Être majeur ;
- Détenir un Certificat de Compétences « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (ou équivalent), datant de moins de trois ans (ou à jour de sa formation continue) ; ou détenir un PSE 1 ou PSE 1 (ou équivalent) à jour de sa formation continue.

## ↳ Composition du dossier PIC F & PAE F PSC :

- 1 photo d'identité ;
- 1 copie de la pièce d'identité ;
- 1 demande manuscrite de l'apprenant mentionnant : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, adresse email et numéro de téléphone. L'apprenant devra également expliquer ses motivations à suivre la formation de formateur PSC 1 ;
- 1 copie du diplôme PSC 1 (ou PSE 1 ou PSE 2, ou équivalent) ;
- Attestation de Formation Continue PSC 1 (ou PSE 1 ou PSE 2, ou équivalent).

## ↳ Lieu de formation :

La formation se déroulera : Collège Sainte Jeanne d'Arc – Avenue Dréo – 83170 Brignoles

**Début de la formation : Samedi 28 septembre 2024**

**Fin de la formation : Dimanche 13 octobre 2024**

## ↳ Matériel à prévoir :

Vous devez être en possession du matériel suivant le premier jour de la formation :

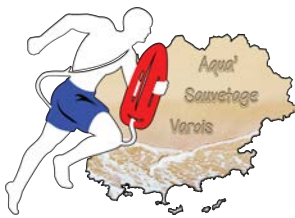
- 1 ordinateur portable dans la mesure du possible (plus que nécessaire)
- 1 clé USB
- Crayon, bloc note, papier, surligneur
- Tout le matériel que vous trouverez utile

## ↳ Tarifs :

Les tarifs ci-dessous comprennent les frais pédagogiques, les assurances et les repas du midi.

	PIC F + PAE F PSC
Financement CPF (RS 5722)	875,00 € (Net)
Financement Personnel	750,00 € (Net)
Frais annexes : Repas du midi	+ 60,00 € (Net)

Si vous êtes déjà titulaire de l'unité de valeur PIC F, veuillez nous contacter.



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## ↳ Objectif de la formation :

La formation de formateur en Prévention et Secours Civiques a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement des Premiers Secours.

Elle a pour objectif de rendre les apprenants capables :

- ⇒ D'évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restantes à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes ;
- ⇒ D'apporter des connaissances structurées :
  - En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs ;
  - En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants ;
  - En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir les techniques, les procédures et l'usage de matériels ;
- ⇒ D'organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement ;
- ⇒ De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures ;
- ⇒ De placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert de connaissances ;
- ⇒ De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter, si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel ;
- ⇒ D'évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification ;
- ⇒ De s'évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences ;
- ⇒ D'établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages ;
- ⇒ D'adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations ;



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



- ⇒ De gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins ;
- ⇒ De positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte lesdites conditions, pour faciliter l'acquisition des savoirs ;
- ⇒ De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage ;
- ⇒ D'utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.

## ↳ Durée de la formation :

La durée minimale est fixée à 56 heures pour la PIC F et la PAE F PSC. Cette durée comprend le temps nécessaire à l'acquisition des compétences figurant en annexe 1 de l'arrêté du 08 aout 2012 susvisé.

## ↳ Compétences :

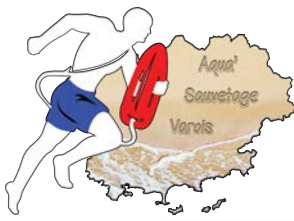
Au cours de la formation, l'apprenant est évalué sur son aptitude à enseigner les gestes de Premiers Secours conformément aux recommandations du référentiel interne de formation à l'unité d'enseignement PSC 1, à savoir :

- ⇒ Respecter les recommandations techniques ;
- ⇒ Mettre en œuvre les techniques pédagogiques correspondantes à l'objectif spécifique ;
- ⇒ Réaliser une évaluation formative, sommative et certificative des apprenants ;
- ⇒ Choisir et utiliser les aides pédagogiques adaptées ;
- ⇒ Apporter des justifications et des commentaires pertinents, simples et clairs.

## ↳ Jury :

Le jury d'examen préfectoral est composé de 5 membres dont :

- ⇒ 1 médecin ;
- ⇒ Le responsable pédagogique de la formation au minimum ;
- ⇒ 1 Président de jury désigné par la Préfecture du Var ;
- ⇒ 3 formateurs de formateurs désignés par la Préfecture du Var, à jour de leur formation continue ;
- ⇒ 1 formateur de formateurs suppléant.



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Formation + Repas les midis**

### Unité d'enseignement « PIC F + PAE F PSC »

Samedi 28 septembre, Dimanche 29 septembre, Vendredi 04 octobre, Samedi 05 octobre, Dimanche 06 octobre, Vendredi 11 octobre, Samedi 12 octobre et Dimanche 13 octobre 2024

Monsieur

Madame

**NOM** :

**Prénom** :

**Date de naissance** :

**Lieu de Naissance** :

**Adresse Personnelle** :

**Code Postal** :

**Ville** :

**Numéro de Téléphone** :

**Adresse email** :

*Est titulaire du PSC 1 datant de moins de trois ans (ou un des équivalents définis en prérequis page 3)*

**Délivré le** :

**Par** :

**Taille de Polo** : S  M  L  XL  XXL  XXXL

**Financement** : Organisme de financement (CPF)  Personnel  Associatif

**Adresse de facturation** :

**Tarif avec financement CPF : 875,00 € Net + 60,00 € Net de frais annexe (repas midi)**

**Tarif avec financement personnel : 750,00 € Net + 60,00 € Net de frais annexe (repas midi)**

**(2 repas offerts + 5 € de participation à chaque repas par Aqua' Sauvetage Varois)**

Le règlement est à joindre avec le dossier d'inscription, soit par chèque à l'ordre d'Aqua' Sauvetage Varois, soit par virement bancaire (RIB sur demande)

### **TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET SERA REFUSÉ**

**Le nombre de place est limité, les premiers dossiers d'inscription complets seront prioritaires, les suivants seront placés sur liste d'attente.**

Version du 12/04/2024

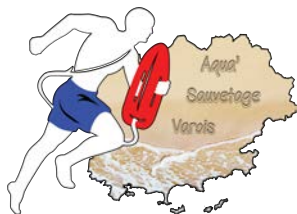
**FNMNS**

Association n°W833004217 fondée le 25 juin 2018 (JORF n°1497 du 07 juillet 2018)

128 chemin François de Belsunce sise LE VAL (83143)

☎ 06 19 55 50 59 - ✉ info@asv83.fr

SIRET : 840 964 258 00015 – Code APE 8559B



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation **sans** les repas les midis

### Unité d'enseignement « PIC F + PAE F PSC »

Samedi 28 septembre, Dimanche 29 septembre, Vendredi 04 octobre, Samedi 05 octobre, Dimanche 06 octobre, Vendredi 11 octobre, Samedi 12 octobre et Dimanche 13 octobre 2024

Monsieur

Madame

**NOM** :

**Prénom** :

**Date de naissance** :

**Lieu de Naissance** :

**Adresse Personnelle** :

**Code Postal** :

**Ville** :

**Numéro de Téléphone** :

**Adresse email** :

Est titulaire du PSC 1 datant de moins de trois ans (ou un des équivalents définis en pré-requis page 2)

**Délivré le** :

**Par** :

**Taille de Polo** : S  M  L  XL  XXL  XXXL

**Financement** : Organisme de financement (CPF)  Personnel  Associatif

**Adresse de facturation** :

**Tarif avec financement CPF : 875,00 € Net**  
**Tarif avec financement personnel : 750,00 € Net**

Le règlement est à joindre avec le dossier d'inscription, soit par chèque à l'ordre d'Aqua' Sauvetage Varois, soit par virement bancaire (RIB sur demande)

### TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET SERA REFUSÉ

Le nombre de place est limité, les premiers dossiers d'inscription complets seront prioritaires, les suivants seront placés sur liste d'attente.

Version du 12/04/2024

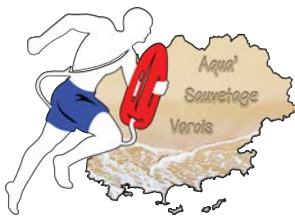


Association n°W833004217 fondée le 25 juin 2018 (JORF n°1497 du 07 juillet 2018)

128 chemin François de Belsunce sise LE VAL (83143)

☎ 06 19 55 50 59 - ✉ info@asv83.fr

SIRET : 840 964 258 00015 – Code APE 8559B



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## Information Assurance durant votre formation

### Responsabilité civile :

Garantie les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels.

### Protection juridique de base :

Le sinistre garanti est le litige ou le différend dont le fait générateur se situe pendant la période où l'assuré à la qualité de membre.

### Garanties individuelles Accidents :

- Capital décès : 17 000 €
- Capital invalidité : 33 000 € réductible en fonction du taux d'IPP
- Remboursement du forfait hospitalier, sans limitation, ni montant, ni durée
- Frais de prothèse dentaire : 50 €
- Bris de lunettes ou frais de lentilles : 70 €
- Frais de soins : en complément de la Sécurité Sociale à concurrence de 100 % du tarif de responsabilité
- Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits : à concurrence des frais réels.

### Garanties Assurances :

Les garanties d'assistance sont assurées aux victimes dès lors que l'accident ou la maladie grave est survenu plus de 50 km de leur domicile (à moins de 50 km du domicile, les frais de premier transport sont pris en charge).  
Prise en charge du déplacement aller-retour d'un proche lorsque l'assuré est hospitalisé plus de 10 jours.  
Prise en charge du retour prématuré de l'assuré en déplacement à l'étranger en cas de décès de son conjoint ou d'un ascendant au premier degré.

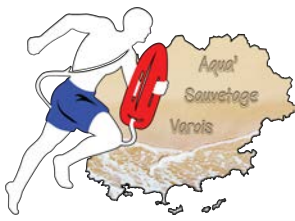
### Couverture Responsabilité Civile de l'Adhérent :

L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties.

La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite Aqua' Sauvetage Varois vous permet principalement de vous prémunir contre un risque engageant un tiers. C'est pourquoi, nous vous informons de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

Il s'agit en particulier d'une individuel accident, ou d'une garantie complémentaire en perte de salaire ou de revenus n'ayant pas pour objet de se substituer aux obligations des employeurs et aux organismes de prévoyance, elle n'intervient qu'en complément de ceux-ci. En prenant en charge la surprime, vous pouvez procéder à une extension de vos garanties.

Si vous souhaitez développer une telle extension de garantie, qui serait à votre charge, vous devez nous contacter.



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## Règlement Intérieur à respecter lors de la formation

Article 1 : Toute personne en formation au sein du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois est couverte par une assurance pour l'activité nommée, pendant les heures de la formation.

Article 2 : Toute personne en formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à faire parvenir au CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois, soit par courrier au 128 chemin François de Belsunce – 83143 LE VAL, soit par email [info83@fspaca.fr](mailto:info83@fspaca.fr). Ce dossier pourra être refusé s'il est incomplet.

Article 3 : Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à disposition pendant la durée de la formation.

Article 4 : Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage également à suivre la formation qu'elle a entreprise.

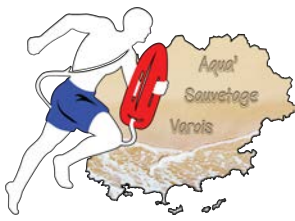
Article 5 : Toutes convocations, renseignements, informations et conseils seront transmis par email. L'apprenant s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par email ou par téléphone dans le cadre de son dossier.

Article 6 : Le CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois s'engage à fournir les RIF et les RIC correspondant à l'unité d'enseignement.

Article 7 : Toute formation commencée est due, sauf empêchement majeur apprécié par le comité directeur du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois.

Article 8 : En cas d'annulation de l'inscription à la formation, la somme sera encaissée et non remboursée, sauf sur présentation d'un certificat médical de non aptitude.

Article 9 : En cas de non-respect du présent règlement, ou du règlement qui sera fourni dans le livret d'accueil de l'apprenant, le comité directeur du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'apprenant sans aucun remboursement.



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Le règlement européen a renforcé en 2018 les droits des personnes et les implications du responsable de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le service administratif du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois, situé au 128 chemin François de Belsunce – 83143 LE VAL.

La finalité du traitement des données sert :

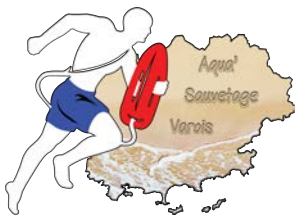
- ⇒ A l'inscription de l'apprenant à l'une de nos formations ;
- ⇒ Au positionnement de l'apprenant (questionnaire d'entrée, .../...)
- ⇒ A la fusion des données administratives vers les objectifs pédagogiques de l'apprenant afin de permettre un suivi de formation ;
- ⇒ A la création et l'envoi de l'attestation, du certificat et/ou du diplôme en fin de formation, ou d'examen du participant ;
- ⇒ Au suivi du cursus de formation continue.

Les données sont recueillies auprès de tous les apprenants du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois, car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation. En cas de non fourniture de ces données, l'apprenant ne pourra pas être inscrit à la formation.

Le type de données collectées sont celles de son identité personnelle, sa date et son lieu de naissance, son adresse postale et professionnelle (en cas de prise en charge financière de son employeur), coordonnées téléphoniques, adresse email, copies d'une pièce d'identité, copie des diplômes.

Les données sont à destination du service administratif du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois dans le but de les enregistrer sur des plateformes destinées à la gestion de la formation, à la création d'attestation, de certificat et/ou de diplôme suivant le type de formation, le suivi de son cursus de formation continue, celles-ci étant en règle face aux obligations du RGPD.

La durée de conservation des données est de trente ans conformément aux obligations. Vous pouvez demander et accéder à vos données personnelles, vous opposer au traitement de celles-ci, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au responsable administratif du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois à l'adresse email suivante : [protectiondesdonnees@asv83.fr](mailto:protectiondesdonnees@asv83.fr)



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## Conditions Générales de Ventes (CGV)

**Objet** : Les Conditions Générales de Ventes (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et les obligations du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois et de son client dans le cadre de la vente d'actions de formation.

Toute inscription à la formation auprès du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV.

**Proposition commerciale** : Pour chaque formation, le CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois s'engage à fournir une proposition commerciale au client. Ce dernier est tenu de le retourner au CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois, daté, signé (et tamponné dans le cas d'une entreprise), avec la mention « bon pour accord ».

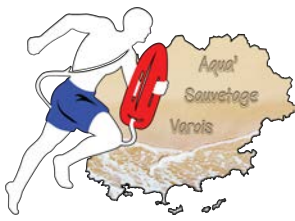
**Prix et modalités de paiement** : Les prix des différentes formations sont indiqués en euros. Le CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois n'étant pas assujéti à la TVA, le prix indiqué est donc celui qui devra être versé. Le règlement de la facture se fera au moment de l'inscription, ou sauf cas particulier, à l'issue de la formation. En cas de retard de paiement, aucun document validant la formation ne sera remis à l'apprenant. Le règlement peut être réalisé par virement bancaire, chèque, espèces ou carte bancaire (sous conditions, se rapprocher du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois). Le paiement donnera lieu à l'établissement systématique d'une facture.

**Prise en charge** : Si le client bénéficie d'un financement de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO), ou via le Compte Personnel de Formation (CPF), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. D'une manière générale, les demandes auprès des OPCO sont à effectuer entre un à deux mois avant le début de la formation, et les demandes via le CPF sont à effectuer au minimum onze jours ouvrés avant le début de la formation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de la formation sera facturé au client.

**Dédommagement, réparation ou dédit** : Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit. En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire dans un délai compris entre dix-neuf et huit jours calendaires, l'entreprise s'engage à verser au CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois une indemnité forfaitaire de 30 % du montant Net par journée de formation objet du dédit. En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire dans un délai inférieur à huit jours calendaires, l'entreprise s'engage à verser au CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois une indemnité forfaitaire de 100 % du montant Net par journée de formation objet du dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire ou de la personne physique et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

La responsabilité du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution de la formation découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

**Litiges** : Il est convenu entre les parties que si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce ou le Tribunal de Grande Instance seraient les seuls compétents pour régler le litige.



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## Questionnaire d'entrée en formation PAE F PSC

Date :

Nom :

Prénom :

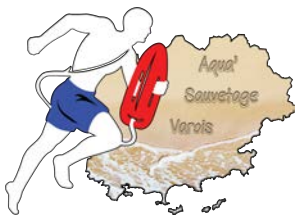
Quelles motivations vous incitent à devenir formateur ?

Savez-vous qu'est-ce qu'un RIF – RIC ?

Sur quel site Internet institutionnel peut-on trouver les recommandations aux Premiers Secours ?

Le formateur de Premiers Secours peut-il exercer de façon libérale ?

Qu'est-ce qu'une autorité d'emploi en Premiers Secours ?



# AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS  
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



## A remplir par tous les apprenants

Je soussigné(e) (NOM et Prénom) :

↵ Atteste accepter la page « Informations Complémentaires Formation PIC F + PAE F PSC » ?

OUI  NON

↵ Atteste l'exactitude des renseignements donnés ?

OUI  NON

↵ Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurances ?

OUI  NON

↵ Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur ?

OUI  NON

↵ Atteste avoir pris connaissance du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et accepte la collecte et l'utilisation des données renseignées dans ce dossier ?

OUI  NON

↵ Atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes (CGV) ?

OUI  NON

↵ Atteste céder mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les photos, films ou tout autre support permettant la promotion des activités du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois ?

OUI  NON

↵ Atteste m'engager à ne rien dissimuler sur mon état de santé ?

OUI  NON

↵ Avoir besoin d'un aménagement de la formation (situation de handicap) ?

OUI  NON

Fait à :

Le :

Signature de l'apprenant :

Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Version du 12/04/2024

**FNMNS**

Association n°W833004217 fondée le 25 juin 2018 (JORF n°1497 du 07 juillet 2018)

128 chemin François de Belsunce sise LE VAL (83143)

☎ 06 19 55 50 59 - ✉ info@asv83.fr

SIRET : 840 964 258 00015 – Code APE 8559B